



## **Michael Olotu**

### **Une faveur bien rendue**

En 1995, Michael Olotu pensait faire une faveur à son amie en acceptant de la conduire chez le dentiste, à Stony Mountain, au Manitoba. Il s'est avéré que « c'est elle qui m'a fait une faveur », déclare-t-il.

Cette « faveur », c'étaient les deux heures et plus qu'il devait passer à attendre pendant qu'elle était chez le dentiste. « J'avais pensé utiliser ce temps pour visiter l'établissement de Stony Mountain et peut-être rencontrer quelqu'un en vue de faire du bénévolat à titre d'agent », affirme Michael. La personne qui a reçu Michael a été directe : « C'est une prison. Il n'y a pas d'agents bénévoles ici, mais je peux demander à quelqu'un de venir vous parler. »

La personne avec qui Michael a parlé était Paul Urmson, alors directeur adjoint de l'établissement de Stony Mountain. « Ce gars m'a impressionné de manière positive et durable, et j'ai commencé à envisager le Service correctionnel du Canada en tant qu'option de carrière », déclare-t-il. Ayant un baccalauréat ès arts en justice et application de la loi, Michael pensait à une carrière en criminologie balistique, peut-être aux États-Unis. Toutefois, l'idée d'une carrière au SCC l'attirait également.

« Le directeur adjoint m'a donné un formulaire de demande d'emploi », se souvient Michael. « Je l'ai rapporté à la maison, j'ai réfléchi pendant quelques semaines et ensuite, je l'ai envoyé. » Deux semaines plus tard, il commençait le processus qu'il allait l'amener d'abord à un poste d'agent de correction, puis d'agent de libération conditionnelle, de coordinateur de gestion de cas et de transferts, et aujourd'hui, d'agent de projet d'affaires au siège social national, à Ottawa.

Selon Michael, les connaissances qu'il a acquises au cours des années depuis cette

première visite à l'établissement de Stony Mountain lui sont très utiles aujourd'hui. Actuellement, il est engagé dans un projet important de renouvellement du système de gestion des détenus du SCC. Le SGD fait l'objet d'un renouvellement pour des raisons tant stratégiques que techniques. « Du point de vue stratégique dit-il, il est de plus en plus nécessaire de disposer d'un réseau d'information judiciaire national intégré, d'un meilleur accès en temps opportun à des renseignements exacts sur les crimes et contrevenants, par le biais de moyens électroniques, ainsi que de méthodes plus sûres de réintégration des contrevenants dans la communauté. »

« En tant que lien entre le groupe technique et les affaires opérationnelles, mon travail au SCC consiste à s'assurer que ce que nous réalisons dans des domaines tels que la sécurité, la réintégration et la programmation permette la création d'un système amélioré et moderne qui procurera aux intervenants du système de justice pénale l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées, tout en adhérant à la politique du SCC et en se conformant aux exigences en matière juridique », dit-il. Pour réaliser cet objectif, ajoute-t-il, il faut avoir un bon aperçu du SCC en tant qu'organisation et connaître en profondeur ses activités.

Le projet de signature électronique est un exemple de la façon dont Michael « fait le pont » entre le groupe technique et le groupe de travail sur les processus opérationnels. Ce projet requiert l'utilisation d'une signature électronique pour les rapports que le SCC prépare sur les détenus, à l'intention du Comité national de libération conditionnelle. Selon Michael, « Le Comité de libération conditionnelle se sert des rapports pour prendre des décisions. En fait, le devoir d'agir équitablement requiert que nous partagions les rapports avec le contrevenant, et le CNLC ne peut prendre de décision sans ce genre de rapport. Les membres du Comité doivent savoir que le contenu des rapports a été communiqué au contrevenant, ce qui signifie que le détenu doit le signer. Une signature électronique permettra de relever les défis, d'améliorer le partage de l'information avec le CNLC et d'établir la confiance dans notre système de justice pénale. »

Michael est enchanté que son expérience et ses connaissances fassent une différence au SCC. Originaire du Nigeria et immigré au Canada en 1991, il prétend voir son travail au SCC comme un moyen de « rembourser ce que le Canada, un grand pays, a fait pour lui ».

Pour ce qui est de cette visite chez le dentiste, elle a été payante d'une autre façon également : Michael et son amie sont mariés et ont une petite fille.